

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

INDE

Rapport du Secrétariat

Le présent rapport, préparé pour le deuxième examen de la politique commerciale de l'Inde, a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité. Tel qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au gouvernement indien des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

La déclaration de politique générale présentée par le gouvernement indien est reproduite dans le document WT/TPR/G/33.

Note: Le présent rapport est un document à diffusion restreinte qui ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Inde.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OBSERVATIONS RECAPITULATIVES	
1) Environnement économique	xi
2) Caractéristiques de la politique commerciale - Type et incidence des mesures commerciales	xii
3) Evolution de la politique sectorielle	xiii
i) Produits agricoles	xiii
ii) Secteur alimentaire	xiii
iii) Industries extractives et pétrole	xiii
iv) Industrie manufacturière	xiv
v) Services	xiv
4) L'Inde dans le système commercial multilatéral	xv
5) Perspectives	xv
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	1
1) Résultats économiques récents	1
i) Evolution de la situation macro-économique	1
ii) Réformes structurelles	7
2) Principales caractéristiques de l'économie indienne	9
3) Résultats concernant le commerce et l'investissement étranger	10
i) Composition par produit des échanges de marchandises	10
ii) Répartition géographique des échanges de marchandises	12
iii) Commerce des services	14
iv) Investissement étranger direct et investissement de portefeuille	14
v) Echanges intrasectoriels et investissements étrangers directs destinés à contourner les droits de douane	16
4) Perspectives	17
Annexe I.1 Arrangements en matière de change	19
II. REGIMES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	22
1) Introduction	22
2) Structure de l'Etat	23

	<u>Page</u>
i) Pouvoir législatif et pouvoir exécutif	23
ii) Pouvoir judiciaire	24
iii) Processus législatif	24
3) Objectifs de la politique commerciale	26
i) Participation à l'OMC	28
ii) Engagements pris par l'Inde dans le cadre de l'OMC	28
4) Lois et règlements commerciaux	30
i) Modifications des législations commerciales	30
ii) Notifications à l'Organisation mondiale du commerce	30
5) Exécution de la politique commerciale	34
i) Exécutif	34
ii) Organes autonomes et consultatifs	35
6) Relations commerciales	35
i) Accords multilatéraux	35
ii) Accords régionaux	36
iii) Accords bilatéraux	37
iv) Autres dispositions	37
v) Règlement des différends	38
7) Politique en matière d'investissement	41
i) Investissement étranger direct	41
ii) Investissements de portefeuille	44
iii) Accords internationaux en matière d'investissement	45
III. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR MESURE	46
1) Généralités	46
2) Mesures agissant directement sur les importations	47
i) Enregistrement et documents	47
ii) Valeur en douane, dédouanement et inspection	48
iii) Droits de douane et droits additionnels	50
iv) Prélèvements variables à l'importation	64
v) Autres prélèvements et impositions	64
vi) Prix minimaux à l'importation	67
vii) Prohibitions à l'importation, licences d'importation et entreprises commerciales d'Etat	67
viii) Contingents d'importation	75
ix) Cartels d'importation	75
x) Echanges compensés	75
xi) Normes et autres règlements techniques	75

	<u>Page</u>
xii) Marchés publics	79
xiii) Programmes ayant trait à la teneur en éléments d'origine nationale	80
xiv) Mesures antidumping et mesures compensatoires	80
xv) Mesures de sauvegarde	83
xvi) Mesures appliquées dans les pays d'exportation	84
xvii) Mesures prises pour des raisons de balance des paiements	84
xviii) Privilèges à l'importation accordés aux zones franches	85
3) Mesures agissant directement sur les exportations	86
i) Enregistrement et documents	86
ii) Inspection avant expédition et contrôle de la qualité	87
iii) Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation	88
iv) Prix minimaux à l'exportation	89
v) Prohibitions à l'exportation, licences et commerce d'Etat	89
vi) Contingents d'exportation	91
vii) Cartels d'exportation	92
viii) Autolimitation, surveillance et mesures similaires	92
ix) Mesures appliquées dans les pays importateurs	92
x) Subventions à l'exportation	93
xi) Avantages tarifaires et fiscaux	93
xii) Financement à l'exportation	93
xiii) Assurance et garanties à l'exportation	93
xiv) Promotion des exportations et aide à la commercialisation	95
xv) Zones franches	95
4) Mesures agissant sur la production et le commerce	97
i) Aide à l'ajustement et aide régionale	97
ii) Subventions et allègements fiscaux	100
iii) Politiques de développement industriel	103
iv) Aide à la recherche-développement	109
v) Lois et règlements sur la concurrence	109
vi) Mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)	110
vii) Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	111
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	115
1) Généralités	115
2) Agriculture et pêche	116
i) Agriculture	116
ii) Cadre institutionnel	122
iii) Politique commerciale - Analyse par principaux produits	130
iv) Pêche	134
3) Produits alimentaires	136

	<u>Page</u>
4) Industries extractives et produits pétroliers	138
i) Industries extractives	138
ii) Produits pétroliers	139
5) Secteur manufacturier	140
i) Evolution récente	140
ii) Textiles et vêtements	142
iii) Produits pharmaceutiques	152
iv) Acier	155
v) Véhicules automobiles et pièces détachées	158
vi) Produits électroniques et logiciels	162
6) Services	165
i) Engagements dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)	165
ii) Services financiers	166
iii) Transports	174
iv) Télécommunications	180
v) Tourisme	184
vi) Services en rapport avec les logiciels	186
 BIBLIOGRAPHIE	 189

GRAPHIQUES

	<u>Page</u>
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	
I.1 Degré d'ouverture et d'intégration, 1985/86-1996/97	4
I.2 Ajustement budgétaire et droits de douane, 1990/91-1996/97	5
I.3 Composition des échanges par produit, 1980/81 et 1995/96	11
I.4 Répartition géographique des échanges de marchandises, 1990/91 et 1995/96	13
III. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Structure du tarif douanier par taux, 1997/98	53
III.2 Structure du tarif douanier par secteur, 1997/98	53
III.3 Progressivité des droits de douane par industrie, catégories à deux chiffres de la CITI, 1997/98	55
III.4 Restrictions sous forme de licences, par produit, 1er avril 1997	70
III.5 Champ d'application des licences d'importation spéciales (LIS), par produit, 1er avril 1997	73
III.6 Exportations centralisées, par rapport aux exportations totales de marchandises, de 1988/89 à 1996/97	91
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	
IV.1 Commerce des produits agricoles, 1991/92 et 1995/96	118
IV.2 Commerce des produits agricoles, par partenaire commercial, 1991/92 et 1995/96	120
IV.3 Commerce de produits manufacturés, par catégorie de la CITI, 1991/92 et 1995/96	141
IV.4 Exportations de vêtements et de textiles, par destination, 1991/92 et 1995/96	145
IV.5 Structure de l'industrie du logiciel, 1994/95	187

TABLEAUX

	<u>Page</u>
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	
I.1 Résultats économiques, 1991-1997	2
I.2 Principales caractéristiques de l'économie indienne, 1990-1997	3
I.3 Investissement étranger par source et par activité, 1990-1997	15
I.4 Commerce intrasectoriel de l'Inde 1980/81, 1990/91 et 1995/96	16
I.5 Projections macro-économiques du gouvernement, 2001/02	18
II. REGIMES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	
II.1 Législation indienne en matière de commerce extérieur	31
II.2 Etat de certaines obligations de notification à l'OMC, février 1998	32
II.3 Différends auxquels l'Inde a été partie dans le cadre du GATT et de l'OMC	39
II.4 Secteurs pouvant bénéficier de l'autorisation automatique des apports de technologie étrangère et de fonds propres étrangers	43
III. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Structure du tarif douanier indien, 1990/91 à 1997/98	52
III.2 Droits de douane selon le stade de transformation, 1990-1998	54
III.3 Droits de douane par produit, taux moyens pondérés en fonction des importations, de 1990/91 à 1997/98	55
III.4 Principales caractéristiques des mécanismes de droits préférentiels appliqués par l'Inde	56
III.5 Droits consolidés et droits effectifs	60
III.6 Accords commerciaux préférentiels plurilatéraux	61
III.7 Accords commerciaux préférentiels bilatéraux	63
III.8 Règles d'origine	64
III.9 Structure des taxes indirectes du gouvernement central, à l'exclusion des taxes sur le commerce international, 1993/94 et 1997/98	65
III.10 Prohibitions à l'importation, 1993 et 1997	68
III.11 Changements apportés aux marchandises nécessitant ou non une licence d'importation, depuis le 31 mars 1993	71
III.12 Accès aux licences d'importation spéciales (LIS)	72
III.13 Organismes de centralisation et produits (importations)	74
III.14 Mesures antidumping, jusqu'au 30 juin 1997	82
III.15 Produits interdits à l'exportation, 1993 et 1997	89
III.16 Principaux avantages consentis aux zones franches, 1er avril 1997	96
III.17 Situation des entreprises en difficulté signalées à l'Office au 30 novembre 1997	98
III.18 Incitations/concessions offertes aux entreprises de la petite industrie	100
III.19 Subventions explicites (hors-plan)	101
III.20 Branches de production visées par le régime de licences industrielles obligatoires en Inde, décembre 1997	104
III.21 Produits réservés à la petite industrie	105
III.22 Aide budgétaire aux entreprises du secteur public, 1996/97 et 1997/98	108

	<u>Page</u>
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	
IV.1 Aperçu de la production agricole indienne, 1991-1997	117
IV.2 Mesure globale du soutien de l'Inde, 1995/96	121
IV.3 Prix d'achat/de soutien minimaux en Inde, 1992-1998	123
IV.4 Mesures de soutien directes et indirectes destinées à l'agriculture indienne	127
IV.5 Politique concernant les principaux secteurs de l'agriculture	131
IV.6 Aperçu de la production halieutique de l'Inde, 1991-1997	135
IV.7 Evolution des produits alimentaires, 1991-1997	137
IV.8 Evolution du secteur des textiles et des vêtements, 1991-1996	143
IV.9 Régime contingentaire dans le secteur des textiles et des vêtements	149
IV.10 Accès au marché indien dans le cadre des accords bilatéraux	150
IV.11 Production, exportations et importations de produits pharmaceutiques	152
IV.12 Modifications apportées par la Politique des médicaments de 1994	154
IV.13 Evolution du secteur sidérurgique	156
IV.14 Evolution du secteur automobile, 1994-1997	158
IV.15 Coentreprises du secteur automobile, 1991-1997	160
IV.16 Production du secteur de l'électronique, 1993-1997	162
IV.17 Indicateurs de résultats des banques publiques, 1992-1997	169
IV.18 Principales caractéristiques du secteur maritime	174
IV.19 Le secteur des télécommunications, 1985-1997	181
IV.20 Evolution du secteur du tourisme, 1986-1997	184

TABLEAUX DE L'APPENDICE

	<u>Page</u>
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	
AI.1	197
AI.2	198
AI.3	199
AI.4	200
AI.5	201
AI.6	202
AI.7	203
AI.8	204
AI.9	205
II. REGIMES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	
AII.1	206
III. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR MESURE	
AIII.1	207
AIII.2	211
AIII.3	216
AIII.4	221
AIII.5	224
AIII.6	226
AIII.7	227
AIII.8	228
AIII.9	229
AIII.10	230
AIII.11	231
AIII.12	232
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	
AIV.1	233
AIV.2	237
AIV.3	238
AIV.4	241
AIV.5	241

OBSERVATIONS RECAPITULATIVES

1. Le gouvernement indien a entrepris un vaste programme de réforme et de libéralisation de l'économie en 1991, changeant totalement d'orientation par rapport à la politique suivie pendant des décennies. Depuis, les gouvernements successifs ont progressivement réduit la protection tarifaire et assoupli et simplifié le régime restrictif de licences d'importation. Parmi les réformes intérieures, il convient de mentionner une réduction de la réglementation en matière de localisation et de licences industrielles ainsi qu'un certain assouplissement des mesures de contrôle concernant les prix administrés dans certains secteurs. Au cours de ce processus, toutefois, l'accent a été mis principalement sur la libéralisation des importations de biens d'équipement et d'intrants destinés à l'industrie, pour encourager la croissance axée sur la demande intérieure et sur l'exportation: d'une manière générale, les importations de biens de consommation sont restées réglementées.

2. Ces réformes ont contribué à une augmentation spectaculaire de la croissance dans les années 90, qui s'est accompagnée d'un accroissement des apports d'investissement étranger et d'une intensification du commerce extérieur. La situation de la balance des paiements s'est aussi beaucoup améliorée. Pour tirer parti de ce succès, l'Inde a reconnu la nécessité de poursuivre le processus de réforme économique, en mettant davantage l'accent maintenant sur l'amélioration de l'infrastructure, car c'est un point faible qui entrave lourdement la croissance de l'activité industrielle et des exportations; la libéralisation accrue du commerce par le biais d'une réduction des droits de douane et des mesures non tarifaires; la réforme du système des subventions qui, d'après les estimations, représentent environ 14 pour cent du PIB; et la restructuration des entreprises du secteur public, lesquelles demeurent une lourde charge pour les finances publiques. Ces réformes, si elles sont pleinement mises en oeuvre, devraient diminuer les incidences préjudiciables pour les exportations que comportent encore les

structures de l'aide au commerce et à l'industrie. Cela permettrait par ailleurs à l'Inde de diminuer l'importance des incitations à l'exportation, et ainsi de passer à un cadre davantage tourné vers l'extérieur, plutôt que vers les exportations, avec à la clé une intégration accrue au système multilatéral et l'établissement d'une base solide pour une croissance future soutenue.

1) Environnement économique

3. Depuis l'examen précédent réalisé en 1993, l'Inde a continué à libéraliser son économie, quoique à un rythme un peu plus lent. Les réformes économiques engagées en 1991 ont donné des résultats très positifs, en particulier des taux de croissance réels annuels de 7 pour cent en moyenne entre 1993/94 et 1996/97, à la faveur d'une forte reprise du secteur industriel. Pendant la même période, les exportations de marchandises ont progressé à un taux annuel d'environ 20 pour cent en dollars EU courants. En 1996/97 toutefois, il y a eu un certain ralentissement de l'activité économique et la croissance des exportations n'a été que de 8 pour cent, en partie à cause des goulets d'étranglement au niveau de l'infrastructure, d'où la nécessité de poursuivre la réforme structurelle.

4. En ce qui concerne la réforme du commerce, le programme de réduction tarifaire s'est poursuivi et va être approfondi. Les taux de droits moyens ont par conséquent diminué. Le nombre de marchandises soumises à des restrictions sous forme de licences d'importation a été peu à peu réduit, bien que l'accent ait été mis jusqu'à il y a peu de temps encore sur les produits industriels et les biens d'équipement plutôt que sur les biens de consommation. Le régime de l'investissement étranger a par ailleurs été simplifié, un certain nombre de secteurs ayant été ouverts à l'investissement étranger direct.

5. La poursuite de la réforme structurelle passe par le maintien de la stabilité

macro-économique. La réduction du déficit du secteur public, estimé à 8,5 pour cent du PIB en 1996/97, est un problème important. Le déficit de l'administration centrale est tombé à 5 pour cent en 1996/97, mais les ajustements pour réduire les déficits au niveau des Etats n'ont pas été aussi rapides, et le renflouement de certains éléments du secteur public avant les opérations prévues de réforme et de désinvestissement a coûté cher. Etant donné le coût de l'aide apportée à des secteurs importants tels que l'agriculture et des programmes de transfert connexes, on ne sait pas très bien jusqu'à quel point le déficit du secteur public sera financé aux dépens de l'investissement. Dans l'ensemble, les subventions continuent à absorber une bonne partie des recettes publiques et entraînent une mauvaise affectation des ressources.

2) *Caractéristiques de la politique commerciale - Type et incidence des mesures commerciales*

6. Depuis 1993, la réforme tarifaire a ramené la moyenne simple de l'ensemble des taux de droits à 35 pour cent en 1997/98, contre 71 pour cent en 1993/94; le processus de réforme et de réduction tarifaire se poursuit. Toutefois, la structure du tarif douanier reste complexe, avec un grand nombre de fourchettes de droits; la progressivité des droits reste élevée dans plusieurs branches de production, notamment les suivantes: papier et produits du papier, imprimerie et édition, bois et produits du bois, produits alimentaires, boissons et tabacs.

7. Les réformes du régime de licences d'importation restrictives ont progressé régulièrement, mais d'autres mesures restent à prendre et sont encouragées. En général, les produits sont tout d'abord transférés sur une liste LIS (licence d'importation spéciale), les producteurs étant exposés à une concurrence étrangère limitée, puis ces produits sont transférés à la liste des marchandises qui peuvent être librement importées. Cette dernière liste couvre actuellement quelque 68 pour cent des lignes tarifaires. Les restrictions qui

subsistent visent essentiellement des biens de consommation, et l'Inde a proposé un programme de suppression progressive de ces restrictions étalé sur six ans. Elle est actuellement partie à une procédure de règlement d'un différend avec les Etats-Unis en ce qui concerne les restrictions qu'elle applique encore. Environ 10 pour cent de l'ensemble des lignes tarifaires sont actuellement visées par la liste LIS, dont le champ s'est accru d'environ un tiers depuis 1995/96. L'Inde continue par ailleurs à recourir à des monopoles de commerce d'Etat pour conserver un certain contrôle sur les exportations et importations de certains produits (centralisation). Depuis le dernier examen, la gamme de produits faisant l'objet d'importations centralisées s'est légèrement étendue; toutefois, les opérateurs privés peuvent aussi faire le commerce de certains de ces produits centralisés et la part de ces produits dans les importations totales est tombée à 19 pour cent contre 27 pour cent au début de la décennie.

8. Les réformes concernant les obstacles tarifaires et non tarifaires n'ont pas été accompagnées de réformes analogues du côté des subventions et incitations à l'exportation. L'Inde maintient un grand nombre de programmes d'incitations à l'exportation, lesquels sont, d'après les autorités, destinés à compenser les restrictions à l'importation. Ces incitations sont notamment les suivantes: exonérations de l'impôt sur le revenu, crédits bonifiés, assurance et garanties à l'exportation, programmes de promotion et d'aide à la commercialisation des exportations et accès à certaines importations qui sont normalement soumises à un régime de licences restrictives. La portée globale de ces incitations a été étendue, ce qui a donné à la politique commerciale de l'Inde une orientation générale plus ouvertement axée sur l'exportation et a augmenté les risques de mauvaise affectation des ressources.

3) *Evolution de la politique sectorielle*

i) *Produits agricoles*

9. *Le secteur agricole n'a jusqu'à présent pratiquement pas été touché par le programme de réforme. Toutefois, l'agriculture a bénéficié des réalignements des prix résultant des réformes commerciales mises en oeuvre dans le secteur manufacturier. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne la suppression des prix administrés et des mesures de contrôle des Etats sur la circulation de certaines céréales entre les Etats; toutefois, les mesures de contrôle à l'exportation et l'importation de certains produits par le biais des régimes de licences demeurent.*

10. *Pendant le Cycle d'Uruguay, l'Inde a consolidé ses droits de douane dans le secteur agricole à des taux plafonds allant de zéro à 300 pour cent. En réalité, les taux effectivement appliqués pour 1997/98 sont beaucoup plus faibles, puisqu'ils se situent en moyenne autour de 26 pour cent pour le secteur, avec une crête de 45 pour cent. Cela va toutefois probablement changer, car l'Inde procède actuellement à la tarification de ses restrictions sous forme de licences; à cet égard, elle renégocie actuellement ses consolidations tarifaires pour certains produits faisant l'objet de droits nuls ou très faibles. Les efforts déployés pour modifier la structure des incitations et subventions dans le secteur agricole vont probablement être encore entravés par la politique gouvernementale consistant à assurer des prix de soutien aux agriculteurs et à garantir un approvisionnement bon marché à la population grâce au système de distribution public.*

ii) *Secteur alimentaire*

11. *Bien que les réformes tarifaires aient permis de réduire de moitié la moyenne des droits dans le secteur alimentaire par rapport à 1993 (la moyenne se situe actuellement aux environs de 29 pour cent pour les produits alimentaires et de 134 pour cent pour les boissons), les restrictions sous forme de licences*

industrielles et de licences d'importation sont maintenues pour un certain nombre de branches de production. En outre, la fabrication de plusieurs produits est réservée à la petite industrie. La production des industries alimentaires s'est rapidement intensifiée, notamment à la faveur d'un accroissement de l'investissement étranger puisque une participation à hauteur de 51 et 100 pour cent est autorisée automatiquement pour les étrangers et les Indiens non résidents, respectivement, sauf dans le cas des produits réservés à la petite industrie.

iii) *Industries extractives et pétrole*

12. *Les principaux changements intervenus depuis 1993 sont l'autorisation automatique de la participation étrangère au capital à hauteur de 50 pour cent dans l'extraction de 13 minéraux; au-delà de ce pourcentage, la participation étrangère doit être approuvée par l'Office de promotion de l'investissement étranger. Afin d'accroître la prospection, l'Inde a également libéralisé l'octroi des licences à cette fin. Les réformes commerciales comportent une réduction des droits de douane dont les moyennes ont été ramenées à environ 10 pour cent (contre 46 pour cent en 1993/94) pour les minerais non ferreux et le minerai de fer et à 13 pour cent (contre 65 pour cent en 1993/94) pour le charbon.*

13. *L'Inde est tributaire des importations de pétrole. Jusqu'à une date récente, les prix étaient encore administrés bien que des efforts aient été accomplis depuis 1993 pour relever ces prix périodiquement afin de réduire la charge budgétaire que représente le compte pétrolier. Malgré cela, le subventionnement croissant des produits pétroliers a incité le gouvernement à décider en 1997 l'élimination progressive de la plupart des prix administrés dans ce secteur. Le gouvernement a par ailleurs récemment mis l'accent sur l'intensification de la prospection pétrolière dans le pays afin de réduire sa dépendance à l'égard des importations, et ce à travers la Nouvelle politique en matière de permis de prospection qui offre aux entreprises*

des aides à l'investissement telles que des exonérations temporaires d'impôt.

iv) Industrie manufacturière

14. C'est dans le secteur manufacturier que les réformes ont été les plus nombreuses, avec une réduction des taux de droits de douane moyens, des restrictions sous forme de licences d'importation et des licences industrielles obligatoires ainsi qu'une libéralisation du régime de l'investissement étranger. Le secteur a réagi de manière positive aux réformes, bien qu'un certain ralentissement de la croissance dû, en partie, à des problèmes d'infrastructure ait été enregistré en 1996/97.

15. Depuis le dernier examen de la politique commerciale, la moyenne des droits perçus à l'importation des produits manufacturés (chapitre 3 de la CITI) a été abaissée; elle est tombée de 73 à environ 36 pour cent en 1997/98. Malgré cela, la progressivité des droits dans certains domaines reste forte, car les réductions les plus importantes ont concerné les biens d'équipement et les produits intermédiaires. Cette progressivité est marquée dans des secteurs tels que le papier et les produits en papier et, dans une certaine mesure, les textiles et vêtements, où les niveaux de protection ont toujours été et sont encore élevés. Dans certains secteurs, comme celui de l'automobile, la réforme tarifaire a eu peu d'effets sur les importations des articles entièrement assemblés, parce que la libéralisation de l'investissement étranger direct non assortie d'une réforme des restrictions sous forme de licences d'importation a encouragé l'investissement local dans le secteur manufacturier. Environ 1 977 lignes tarifaires, au niveau des numéros à huit chiffres du SH, dans les secteurs manufacturier et minier, font encore l'objet de licences d'importation. Comme on l'a indiqué, les autorités ont proposé l'élimination progressive de ces restrictions sur une période de six ans.

16. L'investissement étranger a aussi été considérablement simplifié, avec un nombre accru de branches de production, dont le secteur

automobile, où la participation étrangère à concurrence de 51 ou 74 pour cent est autorisée automatiquement. Le régime de licences industrielles obligatoires est maintenant limité à neuf branches de production contre 18 lors du précédent examen; la liste des articles dont la production est réservée à la petite industrie a par ailleurs été quelque peu réduite.

v) Services

17. Les services contribuent pour plus de 40 pour cent au PIB de l'Inde. Leur croissance globale a été stimulée par l'expansion rapide des activités dans le domaine de la finance et, dans une moindre mesure, dans ceux du commerce et du tourisme.

18. La libéralisation des télécommunications a considérablement avancé. La société d'Etat VSNL est le fournisseur exclusif des services internationaux longue distance et le Département des télécommunications détient le monopole des services nationaux longue distance, mais les investisseurs privés participant à des coentreprises sont autorisés à fournir des services de téléphonie vocale à l'intérieur de divers Etats et districts urbains. Beaucoup de services à valeur ajoutée - y compris les services d'audio-messagerie téléphonique, radiorecherche et téléphonie mobile cellulaire - sont maintenant ouverts à la participation étrangère à hauteur de 49 pour cent. Dans le domaine des services financiers, le secteur bancaire reste fermé à la participation étrangère, tandis que celui des assurances est encore monopole d'Etat. Dans le cadre de l'Accord sur les services financiers, le gouvernement a offert de supprimer les prescriptions de réciprocité dans le secteur bancaire et a par ailleurs relevé de huit à 12 le nombre annuel maximum de nouvelles licences octroyées dans ce domaine. Les autres secteurs de services - tels que les transports maritimes, routiers et aériens et les services portuaires - commencent à s'ouvrir, mais la participation étrangère reste relativement faible et des obstacles administratifs importants subsistent.

4) *L'Inde dans le système commercial multilatéral*

19. *L'Inde a été dès le départ un membre actif du GATT et un Membre fondateur de l'OMC. A la suite des négociations du Cycle d'Uruguay, elle a consolidé 67 pour cent de ses lignes tarifaires; les lignes qu'il reste à consolider concernent certains produits industriels et un grand nombre de biens de consommation. Dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), elle a pris des engagements concernant 33 activités (contre une moyenne de 23 pour l'ensemble des pays en développement) sur un total de 161. En outre, elle a pris part à l'Accord sur les technologies de l'information - qui vise les ordinateurs, le matériel de télécommunication, les semi-conducteurs, le matériel de fabrication des semi-conducteurs, les logiciels et les instruments scientifiques. La législation indienne en matière de droits antidumping et compensateurs a été modifiée en fonction des Accords pertinents de l'OMC. En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, la Loi sur le droit d'auteur a été modifiée en 1994 conformément aux obligations contractées par l'Inde dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. L'Inde prévoit d'utiliser la période de transition dont peuvent disposer les pays en développement Membres de l'OMC pour mettre en oeuvre les autres modifications dans ce domaine; toutefois, dans un différend l'opposant aux Etats-Unis au sujet de la protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et des droits de commercialisation exclusifs, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a estimé que l'Inde était tenue d'appliquer les mesures nécessaires. L'Inde est actuellement partie à deux différends soumis à l'OMC: l'un est l'affaire susmentionnée qui l'oppose aux Etats-Unis et dans laquelle elle est le défendeur, l'autre est un différend qui l'oppose à la Hongrie au sujet de restrictions concernant les textiles et vêtements et dans lequel elle est le plaignant.*

20. *Pour ce qui est des engagements tarifaires pris dans le cadre de l'OMC, l'Inde*

a consolidé 67 pour cent de ses droits de douane dans le secteur manufacturier et la totalité des droits dans le secteur agricole suite aux engagements qu'elle a pris lors du Cycle d'Uruguay; toutefois, la plupart de ces consolidations sont à des taux plafonds pouvant aller jusqu'à 300 pour cent pour les produits agricoles. La moyenne simple consolidée des droits qui sera appliquée d'ici à 2005 est de 54 pour cent, contre un taux effectif actuel de 35 pour cent, lui-même appelé à diminuer encore. Dans le domaine des services, les engagements initiaux pris au titre de l'AGCS sont tels que le cadre général existant est soit équivalent aux mesures consolidées soit plus libéral. Dans les deux domaines, l'Inde a donc comme la plupart des autres pays en développement mis une limite à sa structure de protection au lieu de la consolider au niveau effectif tout en poursuivant la libéralisation unilatérale.

21. *L'Inde est liée par plusieurs accords plurilatéraux avec des pays de la région: l'Accord de Bangkok, l'Accord de commerce préférentiel de l'Asie du Sud (SAPTA) et le Système global de préférences commerciales (GSTP). D'autres concessions sont accordées à certains de ces pays dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux. Toutefois, l'incidence de ces accords sur le commerce de l'Inde semble avoir été minime. Les importations de marchandises résultant du huitième Accord de Bangkok n'ont représenté que 3 pour cent de ses importations totales de marchandises et les pays membres du SAPTA n'ont absorbé que 7 pour cent de ses exportations de marchandises en 1995/96.*

5) *Perspectives*

22. *L'ouverture et l'intégration accrues de l'Inde à l'économie mondiale ont été des facteurs importants qui ont contribué à la croissance économique saine enregistrée dans les années 90. Le ralentissement de l'activité économique constaté récemment démontre qu'il faut continuer et même accélérer la réforme. La transparence du processus de prise des décisions, en particulier en ce qui concerne*

l'investissement étranger, devrait aussi être renforcée si l'Inde veut atteindre ses objectifs dans ce domaine. Les efforts déployés pour continuer à ouvrir le régime du commerce et à libéraliser celui de l'investissement étranger vont probablement se traduire par des taux de croissance encore plus élevés que ceux qui ont été observés jusqu'à présent.

23. *D'autres facteurs peuvent entraver la croissance économique, notamment le déficit budgétaire qui peut par exemple contribuer à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé. La part importante des subventions dans les dépenses de l'Etat est aussi un sujet de préoccupation: un grand nombre de ces subventions visent à aider les plus démunis, mais il n'est pas certain que ce but soit atteint. Par*

ailleurs, il faudra remédier à la mauvaise qualité et à l'insuffisance de certaines infrastructures - notamment les services d'approvisionnement en électricité et le transport - qui sont toutes essentielles au développement des marchés intérieurs comme des marchés d'exportation. Enfin, les efforts de réforme visant à restructurer l'industrie doivent être accélérés, en particulier pour permettre la fermeture des unités non rentables afin de libérer des ressources qui pourront être utilisées dans des domaines plus productifs. La déréglementation intérieure pourrait donc compléter le processus de libéralisation du commerce en cours dans ce pays en favorisant une structure économique plus efficace et plus productive.